

<b>OBJET</b> : 1-Appel à candidatures : Ecole en Scène 2-Décret relatif au développement des synergies entre le monde de l'enseignement et le monde culturel
---

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des services de vérification de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- A la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire ;
- Aux représentants des Commissions décentralisées, pour l'Enseignement catholique ;
- Aux représentants du CPEONS pour l'enseignement officiel subventionné et aux représentants du C.E.C.P. ;
- Aux représentants de la FELSI.

Pour information :

- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Associations de Parents.

<b>Autorité</b> : <b>Ministre</b>	<b>Signataire</b> : <b>Pierre HAZETTE</b>
-----------------------------------	---

**Nombre de pages** : 11 (y compris la première)

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

Bruxelles, le 21 juin 2004

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que le décret Ecole-Culture relatif au développement des synergies entre le monde de la culture et le monde de l'enseignement, est entré en vigueur le 12 mai 2004.

Par cette mesure, les actions culturelles et artistiques développées dans les écoles, ayant acquis une base décrétole, sont pérennisées.

Ce décret confirme également la présence et l'action d'**ECLAT** (Ecole, Culture, Lecture, Arts, Théâtre) asbl, opérateur-coordonateur, situé au Centre de Ressources pédagogiques à Wavre dont les principales missions consistent

- à développer les synergies entre le monde de l'enseignement et le monde artistique ;
- à proposer un *centre d'informations* et de *formations* à l'attention de tous les enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé et des personnes concernées ;
- à favoriser *l'accès à la culture* pour tous les jeunes.

Dans cette perspective, ECLAT prendra toujours en charge la coordination et la gestion des opérations **Ecole en Scène** et **De Vive Voix-Lecture** et développera chaque année scolaire, des activités artistiques et culturelles autour d'un thème choisi.

Pour l'année scolaire 2004-2005, ECLAT a choisi de décliner sous toutes ses formes le thème « **Je me souviens** ».

Rappelez-vous, depuis octobre 2002 se développe le projet **De Vive Voix-Lecture** : Une équipe de lecteurs bénévoles formés par Deborah Danblon sont à votre disposition en cas d'absence des enseignants, pendant le temps de midi, dans le cadre des cours... pour partager avec les adolescents le plaisir de lire et leur faire découvrir une littérature de jeunesse qui les concerne (renseignements : ECLAT – Deborah Danblon 010 811 603)

Quant à l'opération Ecole en Scène, la quatrième édition s'annonce sous une toute nouvelle formule ! Soyez attentifs à l'appel à candidatures ci-joint, communiquez-le à votre corps professoral dans les meilleurs délais et ne laissez pas passer la date limite du 30 octobre 2004 pour envoyer votre projet à ECLAT.

A quelques jours de la saison d'été, permettez-moi de vous communiquer des *rendez-vous culturels* incontournables pour la période estivale mais aussi pour l'année scolaire 2004 - 2005 :

1 – L'incomparable **Marché du Théâtre à Ittre** les 28 et 29 août où vous pourrez comme à l'accoutumée découvrir un large panel de productions théâtrales et musicales et retrouver l'espace DE VIVE VOIX où des auteurs de renom liront à haute voix des extraits de leurs œuvres. Cette année, la littérature de jeunesse se taillera la part belle !

Toujours au Théâtre de la Valette, ([www.theatredelavalette.be](http://www.theatredelavalette.be)) mais au mois de décembre et janvier, nous aurons l'immense plaisir de retrouver Marion, dans une prestation inoubliable de l'œuvre d'Erasmus : *Eloge de la Folie*.

2- A Liège, au Musée de la Vie Wallonne, du 12 février au 1<sup>er</sup> mai 2005 : **GRATIA DEI**, Les chemins du Moyen Age, une exposition exceptionnelle réalisée par le Musée de la Civilisation de Québec sera proposée en exclusivité à Liège, première étape d'une grande tournée européenne. Découvrez les voies qu'empruntèrent jadis les chevaliers, les vilains, les trouvères, les prélats, les paysans, les seigneurs et leurs dames... Une civilisation riche et originale, étonnante et fascinante !

Je vous remercie de l'attention que vous accordez à la formation culturelle et artistique de vos élèves, vous souhaite une bonne fin d'année scolaire et de très belles vacances.

**Pierre HAZETTE**

NB : Vous trouverez ci-joint un complément d'explication sur cette journée magique à travers le Moyen Age.

Vous êtes invités à prendre connaissance du texte du décret sur le site : [www.ministre.pierre.hazette.org](http://www.ministre.pierre.hazette.org)

# **ECLAT** asbl

( **Ecole, Culture, Lecture, Arts, Théâtre**),  
avec le soutien de la Communauté Wallonie – Bruxelles

organise et coordonne

## **L'opération : Ecole en Scène**

### **APPEL A CANDIDATURES**

#### **Un peu d'histoire**

Le projet « L'Ecole en Scène », initié en l'an 2000 par le Ministre Pierre Hazette a d'emblée connu un vif succès. « L'école en scène » a pour but d'accueillir au sein de l'école des artistes en résidence afin de sensibiliser les élèves à l'expression et à la valorisation de leurs ressources par la pratique des disciplines artistiques et culturelles. Cette résidence d'artistes peut faire fonction de projet culturel élaboré par l'école.

La rencontre de professionnels tels que les comédiens, chorégraphes, peintres, écrivains, régisseurs, metteurs en scène, décorateurs, scénographes et la mise en commun des forces vives pour aboutir à la création d'un spectacle sont des moments magiques à jamais gravés dans les mémoires des participants et de surcroît très bénéfiques au développement personnel de l'adolescent.

#### **Du neuf ?**

En 2004-2005, cette opération inscrit sa spécificité dans la durée.

Le 5 mai 2004, un décret « Ecole-Culture » relatif au développement des synergies entre le monde de l'enseignement et le monde culturel a été voté à l'unanimité en séance plénière au Parlement et est entré en vigueur le 15 mai 2004. Vous pouvez en prendre connaissance en consultant le site [www.eclat.be](http://www.eclat.be) ou en introduisant votre demande à ECLAT, Centre de Ressources pédagogiques, 8, Avenue Einstein, 1300 Wavre, T/010 811 603 – F/010 812 078 – email : [info@eclat.be](mailto:info@eclat.be).

Dorénavant, les opérations culturelles et artistiques développées par ECLAT dans le cadre de l'application du décret seront regroupées sous l'appellation « Ecole en Scène » et s'adresseront à tous les professeurs et les élèves des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé en Communauté française, tous réseaux confondus.

Le partenariat avec l'artiste en résidence est envisagé de manière beaucoup plus large visant ainsi toutes les disciplines artistiques et culturelles (comédien, musicien, peintre, chorégraphe... Mais également écrivain, conteur etc.)

Les projets privilégiant l'interdisciplinarité culturelle et artistique seront les bienvenus.

### **Qui peut participer ?**

Tous les professeurs et les élèves des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé en Communauté française, tous réseaux confondus, qui désirent s'ouvrir à une expérience d'« artistes en résidence ».

### **Les Avantages**

ECLAT permettra aux écoles participantes à l'opération «**Ecole en Scène** » de travailler en partenariat avec un ou une artiste pendant soit

- a) 10 demi-journées ou 5 jours complets
- b) 20 demi-journées ou 10 jours complets
- c) 30 demi-journées ou 15 jours complets.

Les partenaires développeront dans un cadre pédagogique un projet qui favorisera l'expression de leur créativité en relation avec les disciplines artistiques et culturelles.

Il ne s'agit pas de mettre l'artiste au service de l'école, ni l'école au service de l'artiste. L'école et l'artiste collaboreront en partenaires égaux. Ils se donneront le temps et la liberté de découvrir leurs richesses mutuelles, de s'interroger sur leurs approches respectives et de se remettre en question en privilégiant l'écoute.

*« Ce n'est ni le professeur, ni l'artiste, mais la discussion qui choisit et qui décide du projet. Il faut une ouverture réelle. Pas un partenariat égoïste ou altruïste. » Jean-Claude Lallias, professeur de Lettres à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) de Créteil - France.*

ECLAT offrira aux enseignants des formations axées sur l'acquisition d'outils pédagogiques leur permettant de s'initier aux pratiques artistiques et culturelles.

De plus, les écoles bénéficieront d'un soutien financier de 1.000 € pour couvrir des frais inhérents à cette opération ou organiser des sorties culturelles avec les élèves. ECLAT soutiendra les résidences d'artistes dans les établissements scolaires qui seront sélectionnés par un jury à l'issue du présent appel à candidatures.

## **La procédure :**

La présente édition accordera une attention particulière aux projets qui favoriseront l'accès à la culture notamment dans les établissements où l'ouverture aux pratiques culturelles et artistiques sera une priorité nouvelle pour les élèves. Ces projets privilégieront la qualité du partenariat avec l'artiste en résidence plutôt que de chercher à réaliser des spectacles de grande ampleur. Ils poursuivront cet objectif en y associant un groupe restreint et ciblé d'élèves.

L'appel à candidatures est ouvert à toutes les écoles de l'Enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé en Communauté française, tous réseaux confondus. Un jury indépendant, composé d'experts du monde de l'enseignement et du monde culturel ainsi que des représentants des administrations concernées, sélectionnera les lauréats sur base des critères suivants :

- La qualité du projet que l'école inscrira dans la formation culturelle et artistique de l'établissement et qui s'articulera éventuellement autour d'un ou de plusieurs socles de compétences.
- La faisabilité du projet, compte tenu du nombre de personnes impliquées et des objectifs poursuivis en terme d'épanouissement des élèves.

## **Quels types de projets ?**

- Mise en place d'un projet interdisciplinaire en privilégiant la rencontre avec les artistes concernés (chorégraphe, peintre, comédien, danseur, musicien, conteur, mime, clown, etc).
- Création de « petites formes » (petites représentations) à partir de thèmes donnés.
- Préparation au regard du spectateur par la rencontre des acteurs, l'étude du texte, le travail en atelier...
- Découverte des métiers des arts de la scène (régie son et lumière, costumes, scénographie, mise en scène, décor etc.) à partir, par exemple, d'une discipline enseignée à l'école.
- Valorisation de la place du livre et de la lecture-plaisir (présence d'écrivains, ateliers d'écriture, illustrateurs, lecture à voix haute).
- Sensibilisation et initiation aux diverses disciplines artistiques et culturelles valorisant la découverte, l'apprentissage et la libéralisation de la créativité.
- Ateliers développés autour du thème « Je me souviens » choisi cette année par ECLAT.

Le nombre de journées de résidence d'artistes étant limité, les ambitions du projet devront donc être claires. Le processus de mise en œuvre du projet se décidera en partenariat avec l'artiste dès sa résidence à l'école.

Ces artistes seront, à l'instar des écoles, sélectionnés sur base d'un projet remis pour le 30 octobre 2004.

## **Conditions de participation ?**

La direction de l'école s'engage à :

- Créer les conditions favorables à un accueil de qualité de l'artiste en résidence.
- Contribuer à une participation active et constructive de la part des élèves, des enseignants et de la direction.
- Inscrire les professeurs concernés aux formations proposées.
- Mettre en place des synergies culturelles au sein de l'établissement.
- (ex : remplacer les professeurs retenus pour le projet par des lecteurs formés par Deborah Danblon dans le cadre de De Vive Voix - Lecture).
- obtenir les autorisations nécessaires et régler les droits légalement dus auprès des ayants droit et/ou sociétés d'auteurs dramatiques, littéraires et musicaux, pour chaque répertoire utilisé dans le projet.

ECLAT s'engage à :

Informar les candidats du résultat de la sélection par le jury.

- Organiser, dans le cours du 1er trimestre de l'année scolaire, la rencontre avec l'artiste qui participera à la construction du projet de l'école sélectionnée.
- Apporter le soutien financier de 1.000 € en deux tranches : la première à la signature d'une convention établie à cet effet, la seconde avant la clôture de la « résidence d'artiste » si les conditions de participation ont été scrupuleusement respectées.

## **Pour introduire votre candidature :**

Remplissez le formulaire que vous trouverez ci-après et envoyez-le à l'adresse suivante : ECLAT, « Opération Ecole en Scène », Centre de Ressources pédagogiques, Avenue Einstein, 8, 1300 Wavre, pour le 30 octobre 2004.

**Geneviève Tilman : Administratrice - déléguée d' ECLAT**  
**Emilie Massi : Coordinatrice de l'opération Ecole en Scène**

Téléphone : 010 / 811 603

Fax : 010 / 812 078

E-mail : [info@eclat.be](mailto:info@eclat.be)

Site : [http //www.eclat.be](http://www.eclat.be)

# **ECLAT** asbl

( **Ecole, Culture, Lecture, Arts,Théâtre**),  
avec le soutien de la Communauté Wallonie – Bruxelles

organise et coordonne  
L'opération : **Ecole en Scène**

Pour être pris en considération, votre dossier de candidature  
doit être introduit

**AU PLUS TARD LE 30 octobre 2004**

(le cachet de la poste faisant foi)

**SOUS PLI**  
**EN DEUX EXEMPLAIRES**

**ECLAT**  
**«Opération Ecole en Scène»**  
**Centre de Ressources pédagogiques**  
**Avenue Einstein, 8**

**1300 WAVRE**

## **Pour introduire votre candidature à « L'Ecole en Scène»**

Il suffit de répondre à chacune des questions énoncées ci-après. Ces questions sont numérotées de 1 à 5. Vous répondrez aux questions dans le bon ordre, en rappelant chaque fois le numéro et le mot clé de la question (1. Ecole, etc).

Votre réponse à chaque question se limitera à **UNE** page A4 maximum, si possible dactylographiée. Vous formaterez la page comme bon vous semblera ; l'objectif est de nous remettre un texte clair et lisible.

Si vous avez des questions sur la manière de présenter votre candidature ou sur les types de projet que vous souhaitez développer, contactez

**Emilie Massi : Coordinatrice de l'opération Ecole en Scène**

**Geneviève Tilman : Administratrice - déléguée d' ECLAT**

Téléphone : 010 / 811 603 Fax : 010 / 812 078 E-mail : info@eclat.be



## 1. ECOLE

- Dénomination officielle et complète de l'école
- Adresse, code postal, localité de l'école
- Nom et titre de fonction de la direction
- Nom et fonction de la personne de contact pour le projet « Ecole en Scène »
- Téléphone, fax et adresse e-mail de la personne de contact (coordonnées à l'école et coordonnées privées si la personne de contact le souhaite)

## 2. PROJET

Proposez un titre pour votre projet.

Décrivez le type d'activité que vous souhaitez développer en partenariat avec un(e) artiste en résidence.

Le document de l'appel à candidatures énonce quelques exemples qui peuvent vous inspirer : création de « petites formes », initiation à la chorégraphie, visionner un spectacle, initiation aux formes d'expression artistique par le biais de la parole et du corps, etc. **Ne les transcrivez pas tels quels.** Etayez votre idée, détaillez-la, définissez-la en relation avec le projet d'établissement et en relation avec un ou plusieurs socles de compétences.

## 3. DEFI

« L'Ecole en Scène » vise à soutenir l'épanouissement des élèves et des enseignants par le biais de l'expression de leur créativité en relation avec les disciplines artistiques et culturelles. La « résidence d'artiste » permettra ainsi :

- d'ouvrir de nouveaux horizons au sein de l'école,
- d'ouvrir l'école sur son environnement culturel en relation avec les arts,
- d'initier de nouvelles ententes et de nouvelles collaborations au sein de la Communauté scolaire,
- de faire découvrir, aux élèves et enseignants, les ressources qu'ils ont en eux mais qu'ils n'ont pas eu l'occasion de valoriser,
- de remédier à un manque d'intérêt pour les arts ou à des difficultés d'accès au monde de la création ou de la production artistique.

Décrivez le défi que vous voulez relever en relation avec ces objectifs ; dites-nous les besoins ou les difficultés auxquels l'école est confrontée dans ces domaines et auxquels vous voulez remédier par le biais du projet; précisez les souhaits qu'avait l'école mais qu'elle n'a jamais eu l'occasion de réaliser, etc.

## 4. DIVERSITE

« L'Ecole en Scène » veut impliquer, dans la participation aux résidences d'artistes, les élèves et les enseignant(e)s qui, de prime abord, ne sont pas initiés au monde des arts. Par ailleurs, ces résidences permettront d'éveiller et de valoriser des aptitudes communes à divers types d'acteurs scolaires et de créer ainsi, au-delà des partages de fonction ou de disciplines, des collaborations nouvelles.

Précisez les partenaires de l'école que vous souhaitez impliquer dans la résidence d'artiste :

- les élèves : précisez les diverses sections de l'enseignement qu'elles/ils fréquentent et motivez la raison de la diversité que vous proposez de composer (mise en commun de compétences diverses, de tranches d'âge diverses, etc.) ;
- les enseignant(e)s : précisez les enseignants qui participeront à la résidence d'artiste, leurs disciplines et motivez leur implication sur base de leurs centres d'intérêt ;
- souhaitez-vous également impliquer des membres du personnel administratif et technique, voire même les parents d'élèves ? Si oui, précisez pourquoi et comment ; si non, précisez pourquoi également ;
- précisez le nombre de participants (élèves, enseignants, personnel, parents) que vous souhaitez impliquer.

## 5. FAISABILITE

Précisez la manière dont l'école s'organisera pour que la résidence d'artiste se déroule dans de bonnes conditions :

- Comment les élèves et les enseignants pourront-ils dégager le temps de participer à la résidence d'artiste ?
- Comment la diversité des participants sera-t-elle organisée ? Par regroupement de classes ou par constitution d'une équipe « Ecole en Scène » regroupant quelques élèves et enseignants de différentes sections ?
- Précisez les périodes au cours desquelles l'artiste pourra de préférence travailler en résidence à l'école.

**Le dossier de candidature comprenant les réponses aux cinq questions sera signé, pour accord, par la direction de l'école avant d'être envoyé à l'adresse suivante :**

**ECLAT**  
**Opération Ecole en Scène**  
**Centre de Ressources pédagogiques**  
**Avenue Einstein, 8**  
**1300 WAVRE**

Du 12 février au 1<sup>er</sup> mai 2005  
LIÈGE - BELGIQUE

# Gratia Dei

LES CHEMINS DU MOYEN ÂGE



# Une journée magique à travers le Moyen Âge... à Liège

Une initiative du Service Culture de la Province de Liège en collaboration avec la Ville de Liège.

Exposition réalisée par le Musée de la Civilisation de Québec et proposée en exclusivité à Liège, première étape d'une grande tournée européenne.

Parcourez les voies qu'empruntèrent jadis les chevaliers, les vilains, les trouvères, les paysans, les prélats, les seigneurs et leurs dames. Un itinéraire régi par l'autorité divine mais aussi par celle des hommes.

Découvrez une civilisation riche et originale, étonnante et fascinante.

Les thèmes : "l'espace et le temps" ; "la terre et les paysans" ; "la ville et les marchands" ; "croisades et pèlerinages" ; "les autorités" ; "savoirs et communications".

D'importantes transformations ont marqué les siècles compris entre l'an 1000 et l'an 1500.

Visitez l'exposition de manière interactive grâce à un ordinateur de poche et menez à bien votre mission dans la peau d'un paysan, d'un marchand, d'un chevalier ou d'un moine.

De nombreuses animations agrémenteront l'exposition.

## Lieu : • église Saint-Antoine – Musée de la Vie Wallonne

Cour des Mineurs – 4000 Liège - Belgique

**Dates :** • du 12 février au 1<sup>er</sup> mai 2005

**Horaires :** • tous les jours de 10h à 18h .  
• nocturne le vendredi, de 10h à 20h  
• fermé le lundi

**Tarif public :** • 4 € : individuels  
• 3 € : seniors (avec carte S) et groupes d'adultes à partir de 15 personnes  
• 2 € : étudiants (avec carte) et jeunes 10 -18 ans  
• 1 € : enfants 6 -10 ans et groupes scolaires et de jeunes à partir de 15 personnes  
• Gratuit : enfants de moins de 6 ans

**Options :** • Visites guidées pour groupes : Fr./Néerl./All./Angl. : supplément de 25 €  
• Visites guidées pour groupes scolaires d'au moins 15 personnes et groupes de jeunes : supplément de 20 € + 1 accompagnant gratuit par groupe  
• Visites guidées pour individuels tous les dimanches sur réservation : suppl. 4 € / adulte  
• Vidéo guide : 2,5 € location / visite  
• Soirées privées exclusives, réceptions VIP sur demande  
• Visite guidée gratuite pour les enseignants : mardi 15 février et jeudi 17 février 2005 de 13h à 18h, sur réservation.



## Infos :

Musée de la Vie Wallonne

Cour des Mineurs – 4000 Liège

Tél. : +32(0)4 237 90 40 - Fax : +32(0)4 237 90 89

Mail : [mvw@prov-liege.be](mailto:mvw@prov-liege.be) - Site : [www.viewallonne.be](http://www.viewallonne.be)

